

Date de convocation : 23/10/2018

Date d'affichage : 23/10/2018

Nombre de Membres en exercice : 97

Présents : 82

Votants : 82 + 4 pouvoirs : M. Daniel CHEVALIER à M. Jean-Michel DEPAROIS, M. Claude GRINDEL à M. Denis FAUVEL, Mme Blandine DAS à M. Jean-François BLOC, M. Antoine DECLERCQ à M. Michel VANDERPLAETSEN.

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit le huit novembre à 18 heures 00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Val-de-Saône, sur convocation de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, Président.

NOM Prénom	P/E/A Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S
AUGER Guy	P	DUPUY Caroline	P	LETELLIER Norbert	P
BARTHELEMY Isabelle	P	DURAME Sébastien	A	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
BATAILLE Dominique	P	FAICT Joël	P	MALVAUT Claudine	P
BEAUCAMP Marie-France	P	FAUVEL Denis	P	MARET Jean-Paul	A
BEAUDOIN Aurélie	A	FRANÇOIS Charline	P	MASSE Stéphane	P
BERANGER Éric	P	GAINVILLE Norbert	P	MOREL Aline	P
BILLORE-TENNAH Jean-Yves	P	GIFFARD Christian	P	MORIN Michèle	P
BLOC Jean-François	P	GILLE Patrice	P	NIGER Chantal	P
BOUCHER Victor	P	GRINDEL Claude	Pvr	NOURRICHARD Gérard	S
BUREAUX Olivier	P	GUEROULT Jacques	P	PADÉ Bernard	P
CAHARD Christelle	A	GUILLEBERT Denis	P	PASQUIER Philippe	A
CALAIS Thérèse	P	HATCHUEL Albert	P	PAUMIER Gilles	P
CHANDELIER David	P	HAUGUEL Martial	P	PETIT Marc	P
CHARDONNET Michel	P	HAVARD René	P	PILON Michel	P
CHEVALIER Daniel	Pvr	HEDOU Lucette	P	PIT Claude	P
CLET Christian	P	HENNETIER Fernand	P	POINTEL François	P
COLOMBEL Christophe	E	HÉRICHER Franck	S	POTEL Paul	P
COQUATRIX Michel	P	HOUSSAYE Monique	P	QUESNAY Denis	P
CORNIERE Jean-Luc	P	JARNOUX Chantal	P	RAILLOT Marinette	P
COTTEREAU Chantal	P	LACOMBLEZ Martine	P	RATIEVILLE Alain	P
CRESENT Christine	P	LAGNEL Jacques	P	RIBET Jacky	A
DALLE Jean-Christophe	E	LANGLOIS Jean-Pierre	E	ROGER François	P
DAS Blandine	Pvr	LE GALL Christine	P	ROLLAND Hervé	P
DECLERCQ Antoine	Pvr	LE VERDIER Guy	P	ROQUIGNY Anne	P
DELARUE Etienne	E	LEDRAIT Didier	P	SERVAIS PICORD Laurent	P
DELARUE Williams	P	LEFEBVRE Philippe	P	SURONNE Christian	P
DELAUNAY Myriam	P	LEFORESTIER Edouard	P	TABESSE Jean Marie	P
DEPAROIS Jean-Michel	P	LEFORESTIER Nicolas	P	THÉLU Jacques	P
DEPREAUX Alain	P	LHEUREUX Edouard	P	VANDERPLAETSEN Michel	P
DEPREZ Jacques	P	LEMOINE Séverine	P	VEGAS Robert	P
DUBOSC Emmanuel	A	LEROND Éric	P	VOLLET Jacques	P
DUBUS Fabrice	P	LEROY Christophe	P		
DUCLOS Jean-François	P	LESUEUR Claudine	P		

(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - Pvr : pouvoir - S : suppléant)

M. Robert VEGAS est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

## Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil Communautaire, avec 1 contre et 1 abstention, ADOPTE à la majorité le procès-verbal de la séance précédente

### **20181100-GENERAL – Ajout de deux points à l'ordre du jour**

Monsieur le Président propose l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- RH – Modification du tableau des effectifs (Modification de grade d'un nouvel agent en animation)
- Comité technique paritaire : représentants des Elus

Les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour

### Informations du Président

Marchés attribués :

- Construction d'un bâtiment à Criquetot s/Longueville – ZA Varenne et Scie FONCIERE GROUPE ERDEN – Le Grand Quevilly
- LOT 01 : 350.005,10 € HT (variante) clos couvert VRD
- LOT 02: 67.497,00 € HT (variante) fluides
- LOT 03: 32.257,00 € HT (variante) finitions

Emprunts réalisés :

- Agrandissement gymnase Longueville  
1.000.000€ sur 20 ans au tx fixe de 1,65%. Crédit agricole
- Voirie  
700.000€ sur 15 ans – tx révisable indexé sur tx du livret A. Caisse d'Epargne (0.95% jusqu'en janvier 2020)

Vente de terrains :

- Budget lotis MARPA : Sodineuf 104 500 € le 05/09/2018, Perrin 48 000 € le 06/08/18
- Budget ZA Bacqueville : Fralia 44 429.36 € (Réseau Daniel Moquet) le 11/09/18

SUBVENTIONS CULTURE				
Structure	Projet	Public ciblé	Subvention accordée	Adresse de l'association.
-Association "Les Poilus du Pougard"	<i>-Devoir de mémoire 1918</i>	-Tout public	500€	76730 AUPPEGARD
-Association "Raconte-moi la Campagne"	-Deux soirées contes	-Tout public	400€	76730 LAMMERVILLE
- Association "Art et Culture"	-Soutien culturelle aux manifestations	-Tout public	500€	76720 AUFFAY
- Association "Action Culturelle"	- Manifestations	- Tout public	1 000€	76590 LONGUEVILLE/ SCIE
- Ecole de musique Claude Debussy Centre Socio Culturel	- Concert	- Tout public	360€	76810 LUNERAY

18H15 : Arrivée de M. LEROND / M. DECLERCQ / Mme LEMOINE / M. LEROY/ Mme FRANCOIS / Mme MALVAUT

18H20 : Arrivée de Mme ROQUIGNY

18H25 : Arrivée de M. SERVAIS PICORD

18H27 : Départ de M. DECLERCQ

18H28 : Arrivée de Mme BARTHELEMY

---

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE

### **20181101-AMANELEMENT DE L'ESPACE - Projet territorial de la Saane**

Intervention de Régis LEMARIE, conservatoire du littoral

Le Conseil Communautaire avait souhaité participer à l'étude pour la requalification du front de mer de Quiberville, en portant le projet et sollicitant un fonds de concours de la commune.

Ce projet ne se fera qu'à l'issue du déplacement de l'équipement touristique (camping) et de la création du nouveau débouché à la mer. On peut donc estimer pas avant 2022.

Aussi, un autre dossier est urgent, il s'agit de la création du nouvel équipement touristique et de sa liaison avec la plage.

La commune de Quiberville a lancé une consultation.

Le dossier s'élève à 20.000 € avec 50% de subvention au titre du FACIT.

Sur proposition du Bureau, les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité d'octroyer un fonds de concours de 50% du solde restant à charge de la commune, soit un maximum de 5000 €,

Donnent tous pouvoirs au Président pour signer tous documents y afférent

---

## CULTURE

### **20181102-CULTURE - Musique à l'école – intérêt communautaire**

Nos statuts prévoient « Initiation à la musique, à l'art et à la culture d'intérêt communautaire.

L'intérêt communautaire est à ce jour défini comme suit :

Adhésion au SYDEMPAD

Subvention à l'école de musique Communautaire Claude DEBUSSY.

Sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de modifier l'intérêt communautaire comme suit :

Adhésion au SYDEMPAD pour l'enseignement ordinaire

Subvention à l'école de musique Communautaire Claude DEBUSSY.

Intervention d'éveil à la Musique en milieu scolaire sur le territoire de la Communauté de communes

### **20181103- CULTURE - Participation au SYDEMPAD 2018 (Syndicat pour le Développement de l'Enseignement musical en pays dieppois)**

La participation au SYDEMPAD es fixée à 138 903.28€ pour l'année 2018, avec pour répartition des cotisations à ce jour :

Enseignement ordinaires 50 577.31€

Musique à l'école 88 325.97€

Cette somme pourra être augmentée en fonction de la nouvelle tarification des enseignements ordinaires pour les résidents de la communauté de communes (cf délibération 20180603 du 13/06/2018).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-ACCEPTE la participation au SYDEMPAD telle qu'exposée.

---

## SPANC

### **SPANC - Rapport annuel 2017 de gestion du service public**

Chacun des délégués a reçu le rapport annuel 2017 de gestion du service public SPANC.

---

## ORDURES MENAGERES

### **ORDURES MENAGERES - Rapport annuel 2017 de gestion du service public**

Chacun des délégués a reçu le rapport annuel 2017 de gestion du service public ordures ménagères.

**20181104- ORDURES MENAGERES - SMITVAD – refus de prise en charge pour les collectivités sorties**

Le SMITVAD nous a adressé un titre exécutoire de 103261 € relatif à la participation exceptionnelle 2018 au titre de la défaillance des collectivités sorties.

Ce dossier avait déjà été évoqué le 18 janvier 2018 suite au titre exécutoire de 2017 d'un montant de 103068 € pour la participation exceptionnelle 2017.

Nous avons refusé de prendre en charge le titre exécutoire au titre de la défaillance des collectivités sorties.

Une demande de recours gracieux a été adressée à Monsieur le Président du SMITVAD.

Par ailleurs, Madame la Préfète, par arrêté du 27 septembre 2018, a prescrit une évaluation de la viabilité économique du SMITVAD en s'appuyant sur la loi NOTRe. Elle précise que si le plan fourni ne démontre pas la pérennité du syndicat, il devra s'accompagner de propositions de nature à garantir la continuité du service public. Cependant, elle omet d'indiquer que la santé financière est mise à mal par la loi NOTRe et les arrêtés successifs statuant sur les arbitrages.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-REFUSE de prendre en charge les titres relatifs à des participations exceptionnelles au titre de la défaillance des collectivités sorties.

-AUTORISE le Président à déposer un recours juridique à l'encontre du SMITVAD sur les titres relatifs aux participations exceptionnelles

-AUTORISE le Président à déposer un recours juridique à l'encontre de l'Etat, représenté par Madame la Préfète.

**ADMINISTRATION GENERALE**

19H15 : Sortie de M. DUBUS

**20181105-ADMINISTRATION GENERALE - GEMAPI – Participation au syndicat mixte du SAGE Cailly**

La participation de notre CDC au Syndicat mixte du SAGE s'établit comme suit :

- Beautot : 25,26 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-VALIDE cette participation

-AUTORISE le Président à régler le titre de recettes.

19H18 : Retour de M. DUBUS

**20181106- ADMINISTRATION GENERALE - Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne Scie – élection des délégués**

Suite à la modification des statuts du syndicat des bassins versants saône vienne scie, le comité syndical est composé de 35 délégués titulaires et 35 suppléants.

Notre collectivité est représentée par 25 titulaires et 25 suppléants.

Le Conseil communautaire est invité à élire les délégués.

Après vote, le Conseil Communautaire élit membres du Syndicat des bassins versants Saône Vienne Scie (1 contre, 1 abstention) :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES
BLOC Jean-François (QUIBERVILLE SUR MER)
BOUQUET Marc (ST MARDS)
BUREAUX Olivier (LONGUEVILLE SUR SCIE)
CAHARD Christelle (RAINFREVILLE)
CHEVALIER Daniel (AVREMESNIL)
CORNIERE Jean-Luc (BERTRIMONT)
COQUATRIX Michel (THIL-MANNEVILLE)
DAS Blandine (LAMMERVILLE)
DEPREAUX Alain (CROSVILLE SUR SCIE)

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BUISSON Sandrine (BERTREVILLE ST OUEN)
CARÉ Sébastien (CALLEVILLE LES 2 EGLISES)
CHERON Sébastien (ANNEVILLE SUR SCIE)
CLET Christian ( ROYVILLE)
DARGENT Wulfran (ST HONORE)
DELAUNAY Olivier (SEVIS)
DEVERRE Michel (ST DENIS D'ACLON)
DUVAL Laurent (ST MACLOU DE FOLLEVILLE)
FOLATRE David (TOTES)

FAICT Joël (FRESNAY LE LONG)
FAUVEL Denis (SAANE ST JUST)
GILLÉ Patrice (ST VAAST DU VAL)
HAVARD René (OMONVILLE)
HELUIN Pascal (BACQUEVILLE EN CAUX)
HERICHER Franck (BIVILLE LA RIVIERE)
LE VERDIER Guy (BELMESNIL)
LEFEBVRE Stéphane (GUEURES)
LEFORESTIER Nicolas (CRIQUETOT SUR LONGUEVILLE)
LEGOUBEY Georges (AUFFAY)
PAUMIER Gilles (VAL DE SAANE)
QUESNAY Denis (CROPUS)
ROGER François (VARNEVILLE BRETTEVILLE)
THELU Jacques (OUVILLE LA RIVIERE)
WEMAERE Philippe (BEAUVAL EN CAUX)
LEDRAIT Didier (Longueil)

FREBOURG Remy (GREUVILLE)
GUERARD Jacky (AUZOUVILLE SUR SAANE)
HENNEBERT Catherine (LES CENT ACRES)
JOUANGUY Claude ( ST OUEN DU BREUIL)
LANGLOIS Gérard (MANEHOUVILLE)
LECOMTE Guy (LAMBERVILLE)
LETELLIER Norbert (AMBRUMESNIL)
LEVAVASSEUR Marie-Christine (LINTOT LES BOIS)
PETIT Alexandre (GONNETOT)
PETIT Pascal ( Brachy)
PILON Michel (ETAIMPUIS)
RUETTE François (GUEUTTEVILLE)
SOREL Marcel (BELLEVILLE EN CAUX)
TABESSE Jean-Marie (BIVILLE LA BAINARDE)
VAN ELSLANDE Christophe (ST DENIS SUR SCIE)
VIANDIER Jean-Marie (LE CATELIER)

**20181107- ADMINISTRATION GENERALE - Création du syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec par fusion– adoption des statuts**

Le syndicat mixte de la vallée du Cailly, le syndicat mixte du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec, et du syndicat de bassin versant de Clères-Montville ont souhaité fusionner. Notre collectivité y est adhérente pour 3 communes (Beautot, Etainpuis, Saint Ouen du Breuil).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-APPROUVE les statuts du nouveau syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec, joints à la présente délibération.

19H25 Sortie de M. BUREAUX

**20181108- ADMINISTRATION GENERALE - syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec – élection d'un délégué**

Le syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec est composé de 34 délégués dont 1 pour Terroir de Caux. Le Conseil communautaire est invité à élire son délégué.

Après vote, le Conseil Communautaire élit à l'unanimité membre du Syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec :

-Jean-François DUCLOS (Beautot)

**20181109- ADMINISTRATION GENERALE - Syndicat des bassins versants Austreberthe et Saffimbec – Modification des statuts**

Le syndicat des bassins versants Austreberthe et Saffimbec a procédé à la modification de ses statuts.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-APPROUVE les statuts du nouveau syndicat des bassins versants Austreberthe et Saffimbec, joints à la présente délibération

**20181110- ADMINISTRATION GENERALE - Syndicat des bassins versants Austreberthe et Saffimbec – Election des délégués**

Le syndicat des bassins versants Austreberthe et Saffimbec est composé de 39 délégués titulaires et 39 suppléants dont 1 de chaque pour Terroir de Caux

Le Conseil communautaire est invité à élire ses délégués.

Après vote, le Conseil Communautaire élit à l'unanimité membres du Syndicat des bassins versants Austreberthe et Saffimbec :

-Titulaire : Christine LE GALL (Saint Ouen du Breuil) Suppléant : Jean-Marie TABESSE (Biville la Baignarde)

19H28 : Retour de M. BUREAUX

**20181111- ADMINISTRATION GENERALE - Election d'un délégué au syndicat de bassins versants du Dun et Veules**

Suite au décès de Eric Lheureux, délégué sur Longueil, il convient d'élire un nouveau délégué au syndicat de bassins versants Dun et Veules.

Après vote, le Conseil Communautaire élit à l'unanimité membre du Syndicat des bassins versants Dun et Veules :

-Didier LEDRAIT (Longueil)

**20181112- ADMINISTRATION GENERALE - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe**

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE la création d'un poste à temps plein d'adjoint administratif principal de 2ème classe au 01.12.2019 en remplacement d'un poste d'adjoint administratif. L'agent concerné est Madame Nathalie ROGE.

-AUTORISE le Président à signer l'arrêté correspondant ainsi que tous documents s'y rapportant.

**20181113- ADMINISTRATION GENERALE - RH – Modification du tableau des effectifs « crèches »**

Dans le cadre de la restructuration des établissements d'accueil du jeune enfant de la Communauté de Communes Terroir de Caux, il a été nécessaire de mettre à jour les postes créés par la délibération N°171219 du 12.12.2017.

Il vous est donc proposé de délibérer sur le tableau des effectifs suivant pour l'ensemble des établissements d'accueil, ce tableau ne modifiant pas le nombre d'heures allouées initialement

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de fixer le tableau des effectifs relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant comme suit :

4 infirmiers en soins généraux de classe normale : 3 à temps plein, 1 à 31/35<sup>ème</sup>

4 auxiliaires de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe : 2 à temps plein, 1 à 31h/s, 1 à 23h30

9 adjoints territoriaux d'animation : 2 à temps plein, 2 à 30/35<sup>ème</sup>, 1 à 28/35<sup>ème</sup>, 3 à 31/35<sup>ème</sup>, 1 à 14/35<sup>ème</sup>

3 adjoints techniques : 1 à 7/35<sup>ème</sup>, 1 à 17.5/35<sup>ème</sup>, 1 à 7/35<sup>ème</sup>

**20181114- ADMINISTRATION GENERALE - RH - Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe**

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe au 01.01.2019 à temps plein, en remplacement d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe. L'agent concerné est Madame Agnès LOISEL,

-AUTORISE le Président à signer l'arrêté correspondant ainsi que tous documents s'y rapportant.

**20181115- ADMINISTRATION GENERALE - RH - Création de trois postes d'adjoints d'animation principaux de 2ème classe**

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE la création, de trois postes d'adjoints d'animation principaux de 2ème classe au 01.01.2019, à raison d'un poste à 35 h et de deux à 30/35<sup>ème</sup>, en remplacement de trois postes d'adjoints d'animation. Les agents concernés sont Mesdames Julie DERNY, Bérengère FORMENTIN et Elisabeth LANGLOIS.

-AUTORISE le Président à signer l'arrêté correspondant ainsi que tous documents s'y rapportant.

**20181116- ADMINISTRATION GENERALE -RH – Modification du tableau des effectifs**

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de modifier la création d'un poste d'adjoint d'animation à 35h/s par un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h/s (délibération n°20180637 du 13.06.2018).

Le recrutement se fera par voie de mutation.  
Monsieur Le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

19H32 : Sortie de M. COQUATRIX

**20181117- ADMINISTRATION GENERALE - RH - Convention de participation pour le risque « Prévoyance »  
- mandat au Centre de Gestion**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 22 bis,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,  
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,  
Vu la délibération du Centre de Gestion en date du 29 juin 2018 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance,  
Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.  
Ainsi, sont éligibles à cette participation des collectivités et de leurs établissements, les contrats et règlements en matière de santé et de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre bénéficiaires, actifs et retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence avec l'un des organismes suivants :

- Mutuelles ou unions relevant du livre II du code de la mutualité,
- Institutions de prévoyance relevant du titre III du livre IX du code de la sécurité sociale,
- Entreprises d'assurance mentionnées à l'article L.310-2 du code des assurances.

Aux termes de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les centres de gestion peuvent conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements publics de leur ressort qui le demandent.  
Le Centre de gestion de la Seine-Maritime a décidé de lancer une procédure de consultation pour la conclusion d'une convention de participation en matière de prévoyance permettant l'obtention de conditions tarifaires mutualisées attractives pour l'ensemble des collectivités qui lui donneront mandat.  
Il est précisé que l'organe délibérant garde la faculté de signer ou non la convention de participation qui lui sera proposée par le Centre de gestion de la Seine-Maritime à l'issue de la procédure de consultation.

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque « prévoyance » qui sera engagée en 2019 par le Centre de gestion de la Seine-Maritime
- De donner mandat au Centre de gestion de la Seine-Maritime pour la mise en œuvre d'une convention de participation
- De prendre acte que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion de la Seine-Maritime.

19H35 : Retour de M. COQUATRIX

**20181118-ADMINISTRATION GENERALE - Comité technique paritaire : représentants des élus**

Lors de l'assemblée précédente, le conseil a nommé les représentants des élus au comité technique paritaire (titulaires : O Bureaux, A Morel, W Delarue - suppléants : G Auger, A Hatchuel, F Dubus)

De plus, lors de l'instauration du Comité Technique, le Conseil a délibéré en indiquant que le Président de la communauté de communes serait le Président du Comité Technique.

Or, après multiples lectures et interprétation des textes, le Président doit faire partie des 3 élus titulaires.

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-ANNULE la délibération n° 20180942 du 25 septembre 2018

-NOMME représentants des élus au comité technique paritaire :

Titulaires : J-L Cornière, A Morel, W Delarue - suppléants : G Auger, A Hatchuel, F Dubus

## Informations et questions diverses

G. Le Verdier interpelle l'assemblée sur la prolifération de parcs éoliens de façon anarchique.

Dates à noter :

14 novembre, 13h30-17h : atelier/forum PLUi, SDF Auffay

28 novembre, 15h : conférence des Maires du PETR, salle des fêtes Envermeu

28 novembre, 17h30 : conférence des Maires PLUi, SDF Bacqueville en Caux

29 novembre, 18h : Bureau

12 décembre, 18h : AG SDF Bracquetuit

20 décembre : Séminaire « projet de territoire » de 9h à 16h30

La séance est levée à 20h00

Le Président  
M. Jean-Luc CORNIÈRE